

OPINION

Députés, vous vous trompez de combat

■ Il faut prendre d'urgence des initiatives législatives qui contribueront à faire diminuer le nombre de femmes en détresse faisant appel à l'IVG.

Lettre ouverte aux membres de la Chambre des représentants écrite par un collectif de citoyens ^(*).

Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous, citoyens, tenons à vous écrire à propos des propositions de loi relatives à l'avortement qui sont actuellement débattues au Parlement, notamment la proposition de sortir l'interruption volontaire de grossesse (IVG) du Code pénal.

Il nous semble que les propositions qui sont sur la table font fort peu de cas du vécu et du ressenti des femmes et jeunes filles qui se trouvent dans une situation de détresse en raison d'une grossesse non prévue.

Nous pensons que le débat actuel ne pose pas la bonne question. Le fait de sortir ou non l'IVG du Code pénal ne nous semble pas la réponse adéquate à la seule vraie question: comment faire diminuer le nombre de femmes et jeunes filles en situation de détresse, c'est-à-dire comment aider les femmes et les jeunes filles à ne pas se trouver enceintes sans l'avoir voulu, et d'autre part, comment améliorer l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des femmes et jeunes filles en détresse en raison d'une grossesse non prévue.

Selon le dernier rapport de la commission nationale chargée d'évaluer l'application de la loi sur l'IVG, 56,21% des IVG sont pratiquées pour les raisons suivantes par ordre d'importance: ne souhaite pas d'enfants; se

sent trop jeune; estime sa famille complète; manque de moyens financiers; est encore étudiante.

Devons-nous vous rappeler que la Belgique figure parmi les plus mauvais élèves en Europe?

En effet, selon Eurostat, le nombre d'avortements a augmenté en Belgique de 22,18% sur la période 2004-2011, alors que pratiquement tous les autres pays européens ont réussi à faire baisser le nombre d'avortements sur la période 2004-2014, certains même de façon spectaculaire: Lettonie: - 61,25%; Lituanie: - 50,95%; Roumanie: - 58,98%; Croatie: - 42,28%; Allemagne: - 23,09%.

Franchement, nous aurions voulu être plus fiers de notre pays en cette matière. Nous avons appris par ailleurs que la commission nationale d'évaluation ne fonctionne plus depuis 2012.

En raison du non-fonctionnement de cette commission, ni le public ni vous-mêmes ne disposez de données statistiques récentes sur la pratique de l'avortement en Belgique, les dernières données remontant à 2011.

D'autre part, en vertu de l'article 1 § 3 de la loi du 13 août 1990 instituant la commission d'évaluation, celle-ci peut "établir des recommandations en vue d'une initiative législative éventuelle et/ou d'autres mesures suscepti-

bles de contribuer à réduire le nombre d'interruptions de grossesse et à améliorer la guidance et l'accueil des femmes en état de détresse".

Comment est-il possible que, pour un sujet aussi grave que l'avortement, le Parlement élabore des propositions de loi sans disposer de données statistiques récentes et sans se laisser conseiller par l'instance qu'il a lui-même créée à cet effet?

Nous pensons que les libertés individuelles vont de pair avec des responsabilités et des devoirs tant à l'égard d'autrui qu'à l'égard de la communauté humaine et des générations futures.

Nous demandons donc au Parlement de surseoir au débat sur les propositions de loi relatives à l'avortement et de prendre plutôt et d'urgence des initiatives législatives qui contribueront à faire diminuer drastiquement - à l'exemple de nombreux pays européens - le nombre de femmes et jeunes filles en situation de détresse et faisant appel à l'IVG.

→ (*): Pascale Bultez, Eleonore Atibala Nolabia, Benedicte Herbert, Jonatan Cortes, Serguei Quattara, Vincent Piessevaux, George Paraskevaidis, Pierre Debaty, Willy Tshamala.

→ Le titre et le chapeau sont de la rédaction.